



Compte rendu du CTL du 18 Mai 2017

Recouvrement des créances dues au titre de la PFE :

Au 01/09/2017, les services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) de ST ETIENNE 1^{er} bureau et de ROANNE seront créés.

Le recouvrement des créances seront assurés par les SIE compétent jusqu'au déploiement des outils informatiques adéquats permettant d'établir les AMR.

FO DGFIP 42 est conscient qu'il ne s'agit là que d'une mesure transitoire et restera vigilant lors du basculement tant au niveau matériel qu'humain.

Budget de la DDFIP42 :

Les crédits de paiement 2016 s'élèvent à 4 622 600€.

La direction locale accroît sensiblement son effort de remplacement et d'aménagement informatique par la commande de 420 écrans neufs en 2017.

CLIC'ESI devient une solution d'impression de plus en plus prisée car elle diminue les frais d'affranchissement locaux et contribue à contenir les hausses tarifaires.

FO DGFIP 42 reste vigilant quant à l'exécution budgétaire.

Conditions de vie au travail :

Le DUERP, PAP, TBVS et le bilan de la correspondante handicap locale ont été présentés aux OS.

Nous avons été abreuvés de tableaux et de statistiques pouvant être interprétés selon l'orientation choisie.

Les risques psycho-sociaux et autres réalités de la vie quotidienne sont noyées par le nombre de congés maladie de courte durée et le nombre d'heures d'écroulements mensuels.

FO DGFIP 42 reste très attentif aux conditions de vie au travail et n'hésite pas à faire respecter la réglementation. L'écoute et la défense des agents et des services restent notre priorité !

Questions diverses :

- Pour une meilleure visibilité auprès des usagers, au 01/06/2017 la trésorerie de Firminy va changer de nom pour devenir la Trésorerie Firminy Hopital.
- M CLERGET a confirmé qu'il n'y aurait aucune fermeture de trésorerie en 2018. il n'exclut cependant pas certains transferts de missions au sein du réseau. Les détails seront fournis lors du prochain CTL.
- Notre ancien DDFIP avait assuré aux communes de PELUSSIN et NOIRETABLE la participation de nos services aux maisons des services publics. Une permanence est donc organisée sur une journée maximum par semaine pendant les campagnes déclaratives et de recouvrement et est effectuée par les agents domiciliés dans ces communes et anciennement affectés dans les trésoreries de proximité aujourd'hui fermées. Un bilan de fréquentation et d'opportunité sera effectué à la fin de l'automne pour juger de la poursuite de cette collaboration.
On peut s'étonner que cette mission à caractère purement fiscal puisse être confiée à un poste SPL incompétent sauf à conclure que les personnes qui assureront cette permanence ne seront que des potiches !